

**BURKINA FASO**



*Unité – Progrès - Justice*

**CINQUIÈME RÉUNION DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION SUR  
LES ARMES A SOUS-MUNITIONS**

*2 au 5 septembre 2014*

DECLARATION DU BURKINA FASO

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : ECHANGE DE VUES GENERAL**

San José, le 02 septembre 2014

**Monsieur le Président,**

Je voudrais, au nom de la délégation du Burkina Faso, vous adresser nos vives félicitations pour votre élection à la présidence de la Cinquième réunion des Etats parties à la Convention sur les armes à sous-munitions. Je suis convaincu que, grâce à vos grandes qualités, nos délibérations seront couronnées de succès. Les mêmes félicitations s'adressent également aux membres de votre bureau. La délégation du Burkina Faso tient à vous assurer de sa pleine coopération dans l'accomplissement de votre mandat et pour le succès de nos travaux.

Je tiens aussi à remercier les autorités du Costa Rica pour tous les efforts consentis dans le cadre de la préparation de cette rencontre et pour le chaleureux accueil. Je salue les contributions très appréciables de l'unité de soutien à la mise en œuvre de ladite convention et du Programme des Nations Unies pour le Développement.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs,**

L'un des axes majeurs de la politique étrangère du Burkina Faso est la paix et la sécurité régionale et internationale. Pour ce faire, notre pays s'est toujours associé aux efforts internationaux visant à favoriser la stabilité régionale et internationale.

Fort de cette conviction, le Gouvernement burkinabé s'attèle à mettre en œuvre les instruments internationaux qu'il a ratifiés. Il est certain que la signature, la ratification et la mise en œuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions constituent un maillon important dans la chaîne de responsabilité vers un monde stabilisé et pacifié.

Cette convention dont s'est dotée la communauté internationale est à même de répondre aux défis de l'assistance et de la protection des populations civiles. Son caractère humanitaire et ses objectifs nobles sont d'une pertinence certaine. Il est donc de la responsabilité des acteurs nationaux et internationaux d'œuvrer à l'émergence d'une société internationale où chaque acteur s'acquitte de ses responsabilités et engagements.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs,**

Le Burkina Faso, bien que ne produisant ni ne disposant pas de stocks d'armes à sous-munitions, croit que l'adoption d'une législation nationale sur la question constitue la meilleure façon de mettre en application les dispositions de la Convention. Cette mesure demeure une priorité constante pour les plus hautes autorités de mon pays qui souhaitent qu'elle soit inscrite dans un processus inclusif qui prenne en compte l'ensemble des acteurs nationaux.

Déjà, il existe dans notre pays une structure dénommée Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes légères, qui est

chargée de la coordination de l'action gouvernementale sur les armes légères. Cette structure pourrait faciliter l'élaboration d'une loi nationale d'application de la Convention.

Conscient que la coopération internationale constitue un outil essentiel à même d'aider nos Etats dans l'application de la Convention, le Burkina Faso est disposé à tirer profit de l'expérience de certains pays et à partager des meilleures pratiques dans le cadre de l'adoption d'une législation nationale sur la Convention.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,**

A l'orée de la tenue de la première Conférence d'examen, il convient de mutualiser nos efforts et nos moyens et d'accorder nos vues pour contribuer progressivement à l'universalisation et à l'atteinte des objectifs de la Convention.

Pour sa part, le Burkina Faso continuera de s'inscrire dans cette dynamique afin de contribuer substantiellement à l'effort collectif d'un monde plus sécurisé, notamment en respectant le cadre juridique international qui s'impose à tous les Etats. Il ne ménagera donc aucun effort pour continuer à renforcer ses dispositifs juridiques, techniques et opérationnels en vue de faire face à la menace que constituent les armes à sous-munitions.

**Je vous remercie.**